Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL36-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
	: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES	: François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

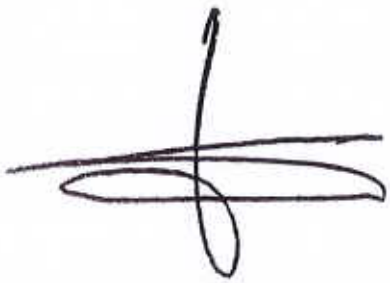
Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL36-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL36-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

DECHETS / COMMANDE PUBLIQUE

GESTION DE L'ACCUEIL EN DECHETTERIES, MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS ET COLLECTE DES FLUX

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la gestion de l'accueil en déchèteries, la mise à disposition de contenants et la collecte des flux en déchèteries vers les exutoires.

Il s'agit de confier au prestataire :

- la gestion de l'accueil des usagers pour les déchèteries suivantes :
  - Arzon
  - Saint-Avé
  - Saint-Gildas-de-Rhuys
  - Sarzeau
  - Theix-Noyalo
  - Vannes

- la fourniture, mise à disposition et entretien de contenants puis collecte des déchets vers les exutoires désignés par GMVa pour les sites suivants :
  - Arzon
  - Locmaria - Grand-Champ
  - Saint-Avé
  - Saint-Gildas-de-Rhuys
  - Sarzeau
  - Theix-Noyalo
  - Vannes

- la collecte et transport de l'amiante (dépôts sauvages) vers l'exutoire désigné par GMVa pour les sites suivants :
  - Arradon
  - Elven
  - Ile aux Moines
  - Ile d'Arz
  - Locmaria-Grand-Champ
  - Ploeren

Ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 de ce même code pour une durée de quatre ans.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL36-DE

Le montant total de commandes est compris entre un seuil minimum de 4 500 000 € HT et un seuil maximum de 9 000 000 € HT sur une durée de quatre ans.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX